



## PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE 20 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

#### Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS  
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Madame Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

### La séance est ouverte à 20h30.

#### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2018**

Après avoir rectifié une coquille, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de vœu présenté par l'Association Départementale des Maires :

« Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Tournay souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Tournay demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de

santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de Tournay autorise le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **2. Nouvelle commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil municipal de l'évolution de la législation concernant l'établissement des listes électorales. Il indique que la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénove les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Jusqu'ici, les électeurs étaient radiés ou inscrits sur la liste électorale communale par la commission de révision des listes électorales qui se réunissait périodiquement et qui était composée du Maire, d'un représentant de la Préfecture et d'un représentant du Tribunal de Grande Instance. Désormais, c'est le Maire qui procédera aux inscriptions et radiations. Afin de vérifier la bonne exécution de cette compétence par le Maire, une commission de contrôle est instituée, composée de membres du Conseil municipal, autres que le Maire et ses adjoints, en respectant la représentation proportionnelle et dans l'ordre du tableau. Pour Tournay, cette commission sera donc composée de : Francis ARTIGUE, Jean-Louis GABAS, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE. La première réunion devra se tenir entre le 2 et le 5 mai 2019 et sera convoquée par Jean-Louis GABAS en qualité de doyen des membres de la commission.

## **3. Transfert du Collège du Val d'Arros**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014-82 du 3 décembre 2014 autorisant la cession du collège du Val d'Arros et de ses logements de fonctions à titre gratuit au Conseil Départemental, assortie néanmoins de la demande

d'indemnisation de la commune pour les deux logements communaux évalués par les domaines à 60 000 € en 2013.

Il rappelle également que le collège est transféré de fait au Département mais qu'il appartient encore à la commune juridiquement. Le problème se pose pour les deux appartements communaux car la copropriété n'existe pas sur le domaine public.

Il informe le Conseil qu'un nouvel accord a été trouvé avec le Président du Conseil Départemental, compte tenu de la non-cession du plateau sportif du collège et de la perte des revenus locatifs, à hauteur de 50 000 €. Il propose ainsi d'autoriser le transfert du collège du Val d'Arros et des logements de fonctions pour un montant de 50 000 €, et de formaliser en ce sens une demande auprès du Département.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Autorisation au Maire à ester en justice**

Par lettre en date du 21 janvier 2019, Monsieur le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Pau nous transmet la requête n°1900111-3 présentée par Maître Jean-William MARCEL, avocat, pour Monsieur Gilles BORNER. Cette requête demande l'annulation de plusieurs arrêtés municipaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à ester dans l'instance ci-dessus rappelée et de désigner comme avocat Maître Patrick PICARD pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

La proposition est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE et de Madame Muriel ROSSI.

Monsieur Jean-Claude DELAS indique qu'un cas similaire s'est présenté à la communauté de communes et tous les élus avaient voté pour, y compris Nicolas TAPAS-TAPIE qui vient de voter contre, ce qui n'est pas cohérent. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE répond que ce n'est pas le même cas car à la commune, la gestion n'est pas bonne.

Monsieur le Maire indique respecter la position de chacun en rappelant qu'il est habituel, dans toute collectivité, d'autoriser l'exécutif à ester en justice, quelle que soit l'appréciation que l'on porte sur le fond du litige.

Madame Blandine CARATY demande où en est le précédent recours. Monsieur le Maire répond que l'affaire est en cours et que les avocats échangent leurs mémoires, en attendant que l'affaire soit audenciée.

## **5. Demande de l'Association Action Grand Passage**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de l'association Action Grand Passage. Il s'agit d'une communauté de gens du voyage qui souhaite stationner 150 caravanes sur la commune de Tournay du 2 au 9 juin 2019. Monsieur le Maire a écrit à la communauté car c'est elle qui a la compétence « gens du voyage ». Il lui a rappelé que la commune ne dispose pas des équipements nécessaires pour les accueillir. Il y a un schéma départemental qui précise que, pour les communes de moins de 4000 habitants, il n'y a aucune obligation sauf si la commune adopte une posture volontariste d'accueil. Dans ce document, il est fait mention d'une aire de grand passage dans l'agglomération tarbaise qui est largement sous utilisée.

Monsieur le Maire propose de sensibiliser les services de l'Etat et du Département sur cette venue pour pouvoir les orienter sur l'aire de l'agglomération tarbaise, en faisant savoir au demandeur que la commune ne peut honorer une telle demande.

## **FINANCES**

### **6. Remboursement des frais de publication d'une annonce**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans la perspective de la création de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et du prochain départ en retraite du Docteur LAPEBIE, la commune a commencé, avec son accord, à chercher un remplaçant.

Monsieur le Maire indique que les frais de publication dans un magazine spécialisé coûteraient 1500 euros à la commune et que Jean-Claude DELAS (en tant que médecin) s'est proposé de publier en cette qualité une annonce pour bénéficier d'un tarif nettement plus avantageux. Cette annonce étant passée pour le compte de la mairie, Monsieur le Maire propose de rembourser la somme de 168 € TTC à Monsieur Jean-Claude DELAS.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **7. Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole des Métiers des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole des Métiers des Hautes-Pyrénées. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande car le financement de cette structure relève de la compétence de la Région.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8. Tarifs ALSH**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay d'avril 2019. Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Ferme pédagogique de Rebouc du 3 avril 2019 : Quotient 1 : 12 €, Quotient 2 : 13 €, Quotient 3 : 14 €, Quotient 4 : 15 €, Quotient 5 : 16 €, Quotient 6 : 17 €
- Accrobranche de Lannemezan du 3 avril 2019 : Quotient 1 : 17 €, Quotient 2 : 18 €, Quotient 3 : 19 €, Quotient 4 : 20 €, Quotient 5 : 21 €, Quotient 6 : 23 €

La proposition est adoptée à l'unanimité à l'abstention de Madame Blandine CARATY.

## **ASSOCIATIONS**

### **9. Demande de subvention du Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président Régis PIERROT concernant la demande de subvention annuelle d'un montant de 10 000 € précisant la volonté du comité de déplacer la fête sur l'esplanade de la gare.

Monsieur Régis PIERROT indique en effet avoir demandé à Monsieur le Maire de déplacer la fête locale à la Halle Georges Mignonac, à contre cœur. En effet, il trouve que ce serait regrettable que la place, qui viendra d'être rénovée, courre le risque d'être détériorée avec les forains et le bal. Il trouve que ce sera également plus sécurisé sous la Halle avec une clôture grillagée et un accès par deux portails. Il sera fait une démarche auprès des deux cafés pour leur proposer l'installation d'une bodega sur place.

Monsieur le Maire rajoute qu'initialement, le projet prévoyait de continuer à organiser la fête sur la place. Un plan avait été fait avec l'architecte, c'est techniquement possible, mais en effet risqué, et il comprend donc la position du comité des fêtes, dès lors que la commune dispose désormais, avec la grande halle photovoltaïque sur cette grande esplanade, d'une structure nouvelle susceptible d'accueillir cette manifestation dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire reste persuadé qu'il y aura quand même du monde sur la place et dans les bars de la place.

Monsieur Nicolas DATAS indique que culturellement, c'est bien que la fête soit au centre du village. Il trouve dommage de la déplacer de la place, surtout que cela avait été prévu dans le projet. Il demande si cette décision sera valable pour les

autres manifestations organisées par d'autres associations. Monsieur le Maire répond qu'il y aura naturellement de multiples animations à l'avenir sur la place, et que c'est d'ailleurs le but de la construction de la halle.

Monsieur le Maire rappelle qu'à une époque, pas très lointaine, le feu d'artifice était tiré sur le toit-terrasse de la bascule de la place, et que personne n'imaginerait, pour des raisons de sécurité, que cela puisse être encore le cas.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande si on connaît le bilan de l'association. Monsieur le Maire répond qu'il restait 50 euros en caisse à la fin de l'année et propose d'accorder la subvention d'un montant de 10 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Frédéric PERRET et Régis PIERROT.

#### **10. Cotisation à l'association Francis Jammes**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de l'appel à cotisation pour l'année 2019 de l'association Francis Jammes. Il propose de verser la cotisation pour un montant de 30 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **11. Demande de subvention de fonctionnement de l'association des donneurs de sang bénévoles des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association des donneurs de sang bénévoles des Hautes-Pyrénées. Il propose de ne pas accorder cette demande compte tenu du fait que la mairie met déjà à disposition gracieusement la Halle de la mairie pour le don du sang.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **12. Demande de subvention de fonctionnement de l'association des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées. Il propose de reconduire la subvention d'un montant de 50 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur David PAMBRUN.

### **13. Demande de subvention de fonctionnement du Secours Catholique Pyrénées Gascogne**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association du Secours Catholique Pyrénées Gascogne. Il propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **14. Demande de subvention de fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'Association Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Pyrénées. Il propose d'accorder la subvention pour un montant de 315 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **15. Demande de subvention de fonctionnement de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur des Hautes-Pyrénées. Il propose d'accorder une subvention pour un montant de 100 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **16. Demande de subvention de fonctionnement de la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées. Il propose d'accorder une subvention pour un montant de 100 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **17. Demande de subvention de fonctionnement du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Hautes-Pyrénées. Il propose de renouveler une subvention pour un montant de 250 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.



### **18. Demande de subvention de fonctionnement de l'Association du jumelage Tournay – Alhama de Aragon**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de l'Association du jumelage Tournay – Alhama de Aragon. Il propose d'accorder une subvention pour un montant de 500 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne également lecture au Conseil de la demande de la société intercommunale de chasse « Diane de l'Arros ». Il propose d'accorder une subvention pour un montant de 350 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **URBANISME**

### **19. Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle n°E 186 (2 rue Catherine Lay)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **20. Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle n°E 1605 (3 rue de la côte)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **21. Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle n°B 1408 (35 avenue de Bagnères)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **22. Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle n°C 207 (route de Peyraube)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**23. Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle n°E 1388 (17 rue de la Fontaine)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Blandine CARATY demande s'il est prévu des tracés de stationnement sur la place d'Astarac. Monsieur le Maire répond que oui, avec stationnement en bataille pour optimiser le nombre de places.

Madame Blandine CARATY signale que la rue Perret Geoffroy est en double sens et estime que c'est dangereux. Elle suggère le rajout d'un miroir car il n'y a pas de visibilité avec la rue Adolphe Pédebidou. Cette question sera examinée.

Madame Blandine CARATY indique que l'association des parents d'élèves s'est recrée pour carnaval. Madame Marie-Thérèse BRUZAUD rajoute que cet événement était très bien organisé.

Monsieur Régis PIERROT indique que le club house n'est plus considéré comme un ERP au regard de la réglementation.

### **La séance est levée à 22h.**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2019**

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 18 avril 2019, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil.

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Jean-Louis GABAS,

Jacqueline SARRABERE,

Véronique RENAUDOT,

Frédéric PERRET,

Jean-François DUBARRY,

David PAMBRUN,

Blandine CARATY,

Francis ARTIGUE,

Muriel ROSSI,

Nicolas DATAS-TAPIE,